MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : BRIOUX MOTO VERTE
E-mail : briouxmotoverte@yahoo.com
Téléphone : 0664900757
Organisateur technique : BUFFETEAU FLORIAN

N° d'épreuve FFM : 621
Date : 10/09/2023
Lieu : SECONDIGNE SUR BELLES 79170

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GIRAULT PATRICE	Licence : 158996
Président du Jury ou Arbitre*	BARRAUD FRANCIS	Licence : 3006
Membre du Jury	GOURMAUD DAMIEN	Licence : 11917
Membre du Jury	REMY FRANZ	Licence : 85220
Commissaire technique responsable	CHARLOT JACQUES ET ADRIEN JEAN-PAUL	Licence : 6419 ET 278882
Responsable du chronométrage	FLC Chrono	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
MX1/MX3	15 ans	80 ans	151 à 500cc 2tps / 251 à 650 cc 4tps	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5h
MX2	15 ans	80 ans	100 à 125 cc 2tps / 175 à 250 cc 4tps	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5h
VETERANS	37 ans	80 ans	toutes cylindrées	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5h
FEMININES	15 ans	80 ans	toutes cylindrées	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5h
PARENTS / ENFANTS	15 ans	80 ans	toutes cylindrées	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5h
				☐ Solo ☐ Equipage
MX1 / MX3	15ans	80 ans	151 à 500cc 2tps / 251 à 650 cc 4tps	☒ Solo ☐ Equipage 3h
MX2	15 ans	80 ans	100 à 125 cc 2tps / 175 à 250 cc 4tps	☒ Solo ☐ Equipage 3h
VETERANS	37 ans	80 ans	toutes cylindrées	☒ Solo ☐ Equipage 3h
FEMININES	15 ans	80 ans	toutes cylindrées	☒ Solo ☐ Equipage 3h

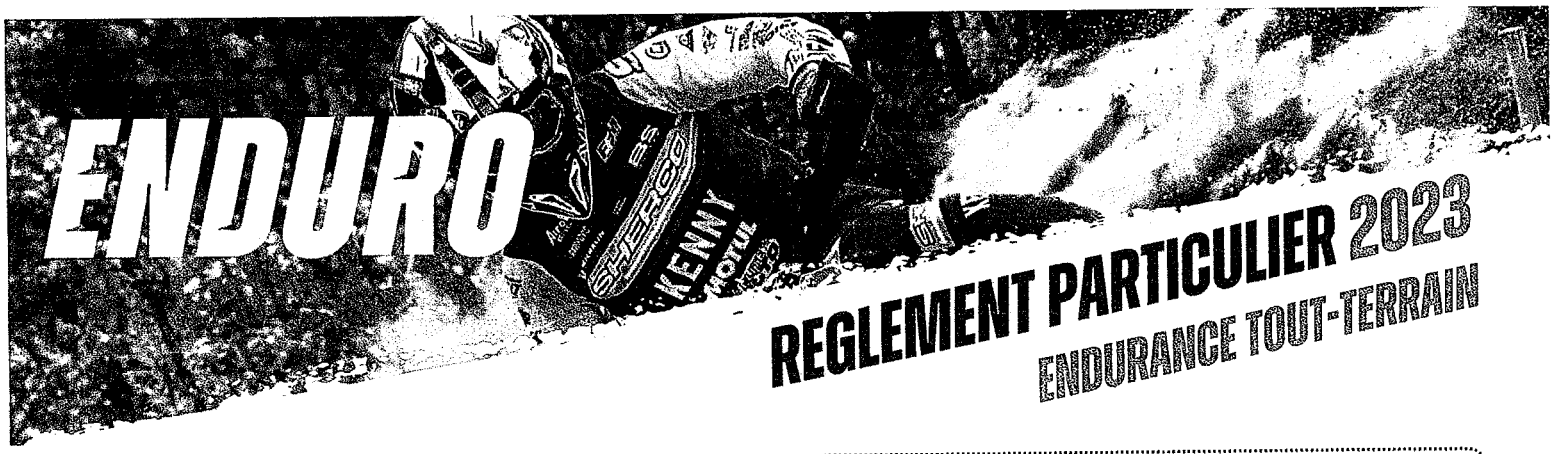

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : BRIOUX MOTO VERTE
E-mail : briouxmotoverte@yahoo.com
Téléphone : 0664900757
Organisateur technique : BUFFETEAU FLORIAN

N° d'épreuve FFM : 621
Date : 10/09/2023
Lieu : SECONDIGNE SUR BELLES 79170

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GIRAULT PATRICE	Licence : 158996
Président du Jury ou Arbitre*	BARRAUD FRANCIS	Licence : 3006
Membre du Jury	GOURMAUD DAMIEN	Licence : 11917
Membre du Jury	REMY FRANZ	Licence : 85220
Commissaire technique responsable	CHARLOT JACQUES ET ADRIEN JEAN-PAUL	Licence : 6419 ET 278882
Responsable du chronométrage	FLC Chrono	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
QUADS OPEN	15 ans	80 ans	250 cc mini	☐ Solo ☒ Equipage 2pilotes / 2h30
QUADS VETERANS	40 ans	80 ans	250 cc mini	☐ Solo ☒ Equipage 2pilotes / 2h30
QUADS FEMININES	15 ans	80 ans	250 cc mini	☐ Solo ☒ Equipage 2pilotes / 2h30
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
QUADS OPEN	15 ans	80 ans	250 cc mini	☒ Solo ☐ Equipage 2h30
QUADS VETERANS	40 ans	80 ans	250 cc mini	☒ Solo ☐ Equipage 2h30
QUADS FEMININES	15 ans	80 ans	250 cc mini	☒ Solo ☐ Equipage 2h30
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : BRIOUX MOTO VERTE
Date : 09 ET 10 SETEMBRE 2023
Lieu : SECNDIGNE SUR BELLES

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
		SAMEDI 09 / 09 /2023		
16h	18h	Contrôles administratifs	Toutes catégories	2h
16h	18h	Contrôles techniques	Toutes catégories	2h
		DIMANCHE 10 / 09 / 2023		
7h15	8h15	Contrôles administratifs	motos toute catégorie	1h
7h15	8h15	Contrôles techniques	motos toute catégorie	1h
8h45		Tour de reconnaissance moto	motos toute catégorie	
9h30		Départ moto toutes catégories	motos toute catégorie	3h solo et 5 h equipages
	12h30	Arrivée pour les solos	motos solo	3h
	14h30	Arrivée pour les équipages	motos duo	5h
15h		Tour de reconnaissance quads	quads toute catégorie	
15h30		départ quads toutes catégories	quad toutes categories	2h30
	18h	Arrivée quads toutes catégories	quad toutes categories	
	18h30	remise des prix	moto et quads	1h
	20h	fin de la manifestation 2023		

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :
- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 I RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr MOUNOURY DIDIER**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche ..... **NIORT**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **25**

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **BOURG SAINT HILAIRE**

Adresse ..... **SECONDIGNE SUR BELLES 79170**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **9 KM**

Largeur minimum de la piste ..... **6 métres**

Nombre d'OCP* **6**

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO : **250**
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : **250**
(maximum 30 par km)

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : **01/03/2023**	DATE :	DATE :
BUFFETEAU FLORIAN		NUMÉRO :
Président Brioux Moto Verte		